



**Syndicat
CGT
Renault Cléon**

cgt.renault.cleon@wanadoo.fr
cgt.cleon@renault.com
fax: 01 76 86 78 40

**Appel à la grève
le 31 mars.
Préparons dès maintenant
l'appel intersyndical
interprofessionnel du 31 mars.**

Site CGT Cléon: cgtrenaultcleon.fr

mardi 29 mars 2016

Le 31 mars :
***appel intersyndical et interprofessionnel
à la grève et aux manifestations.***
**⇒ *Tous en grève pour exiger
le retrait du projet de loi «travail».***

Le 31 mars, les syndicats CGT, FO, Solidaires, FSU, UNEF, UNL et les organisations de lycéens et étudiants appellent à manifester partout en France !

Pour le 31 mars, manifestations et rassemblements à :

- DIEPPE : 10 h 30 Devant la Gare**
- FECAMP : 14 h 30 Place Dunan**
- EU : 10 h 30 Place Guillaume le Conquérant**
- LILLEBONNE : 14 h 15 Théâtre Romain**
- LE HAVRE (à déterminer)**

**Manifestation à ROUEN 10 h 30
Cours Clémenceau.**

A Cléon, la CGT appelle à la grève le 31 mars, et appelle les salariés à participer aux manifestations et actions prévues dans la région:

Appel à deux heures de grève minimum, pouvant aller à la journée, dans toutes les équipes le 31 :

- A partir de 9H00 pour les équipes et la normale.
- Dans la nuit du 30 au 31 pour l'équipe de nuit.

Transport en car assuré: départ des cars à 9H30 devant l'ancien local outillage.

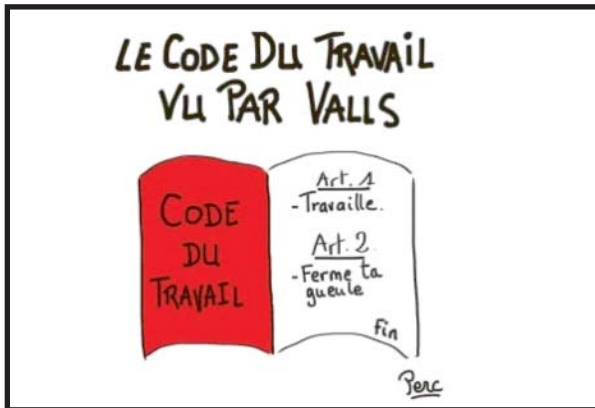
(Inscrivez-vous auprès de vos militants).

RETRAIT

de la loi Hollande - El Khomri,
NI AMENDABLE, NI NÉGOCIABLE



La ficelle gouvernementale consistant à annoncer d'abord le pire, puis à concéder des miettes et des changements cosmétiques pour faire croire à la vitalité du dialogue social et de la négociation, ne passe pas parmi les jeunes qui se révoltent contre la précarité et le déclassement social qu'on leur promet, ni parmi les salariés auprès desquels les syndicats, et notamment la CGT font un travail d'explication de texte.



Ce projet d'accord , c'est la flexibilité et précarité pour tous les salariés

- Possibilité d'imposer aux salariés, par simple accord, une baisse de leur salaire et une modification de leur temps de travail.
- Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées.
- Par simple accord, on peut passer de 10 h à 12 h de travail maximum par jour.
- Après un accord, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié.
- Moins d'indemnités pour les malades et les accidenté (e-s) licencié(e-s) à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.
- Les 11 heures de repos obligatoires par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées.
- Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques.
- Une mesure peut être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats.....



Après la journée de mobilisation du 9 mars qui a rassemblé quelques 500 000 manifestants partout en France, la journée du 17 mars, la journée du 24 mars,

le 31, nous devons tous être dans la rue.

Ce projet de loi, s'il était adopté, aurait des conséquences dramatiques pour, notre avenir et celui de nos enfants.

Pour ne pas revenir un siècle en arrière, tous en grève et manifestations le 31 mars. Nous devons être très nombreux le 31 ! Le gouvernement doit nous entendre, le gouvernement doit retirer son projet, si ce n'est pas le cas, nous n'aurons pas d'autre choix que de durcir le conflit ! Nous ne les laisserons pas nous ramener à l'esclavage !